

**PRIX des DEMEURES HISTORIQUES et JARDINS DE BELGIQUE,  
pour le Patrimoine  
Avec le soutien de Delen Private Bank**

**DELEN**

PRIVATE BANK

RÈGLEMENT

**1. Objectif :**

Ce prix est destiné à promouvoir les efforts de protection, sauvegarde et restauration d'un patrimoine (privé), classé ou non, ayant une spécificité architecturale, historique ou artistique.

**2. Conditions d'attribution :**

- 2.1. Le prix est ouvert uniquement aux personnes physiques ou associations non lucratives propriétaires ou gestionnaires du bien.
- 2.2. Le bien doit être situé sur le territoire belge.
- 2.3. Les projets non finalisés ne seront pas retenus.
- 2.4. Pourront être pris en considération les projets terminés depuis moins de 2 ans, à la date de clôture des candidatures.

**3. Type de restauration :**

- 3.1. Extérieure : à usage d'habitat, dépendance, chapelle, écurie ... ayant un lien avec une demeure historique.
- 3.2. Intérieure : escaliers, boiseries, parquets anciens, cheminées ... dans une telle demeure.

**4. Sélection :**

La sélection du projet se fera sur base de son intérêt spécifique et de la conformité historique de la restauration envisagée.

**5. Le prix :**

Il sera de € 10.000,- maximum.

Il pourra éventuellement être partagé.

Les nominés recevront soit une plaquette commémorative, soit un diplôme d'honneur de l'ARDH&JB en fonction de la qualité du travail.

**6. Jury :**

L'attribution du prix est décidée par un jury composé de minimum trois administrateurs, dont le président, désignés par le Conseil d'Administration de l'ARDH&J.

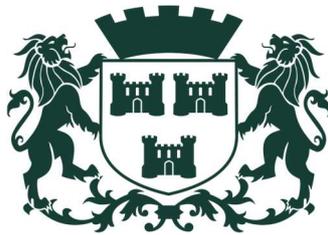
Ce conseil se réserve le droit d'éventuellement faire appel à des personnalités externes et particulièrement compétentes en la matière.

En cas d'ex-æquo, la voix du président est prépondérante.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le prix peut, ne pas être attribué.

Il ne sera en aucun cas attribué à un membre du Jury.



## 7. Dossiers : documents requis :

- 7.1. Coordonnées précises des personnes ou association (propriétaires privés) qui présentent le projet.
- 7.2. Un historique du patrimoine restauré ou à restaurer, notamment de son architecture.
- 7.3. Une description détaillée des éléments restaurés ou à restaurer.
- 7.4. Le budget prévisionnel et détaillé des travaux de restauration (devis et/ou factures).
- 7.5. Indication des autres sources de financement.
- 7.6. Matériel digital requis
  - . Photographies (haute définition 300 dpi) couleur montrant clairement l'état avant, pendant et après les travaux dans la mesure du possible prises sous le même angle. Ces photos seront destinées à l'impression papier (HD+copyright)
  - . Une vidéo de 3 minutes qui présente le propriétaire, le projet de restauration et des prises de vue pertinentes du projet. (! *Smartphone : prises de vue horizontales*)
- 7.7. Plans et dessins complémentaires digitalisés, si nécessaire.
- 7.8. Une version digitale ainsi qu'un exemplaire imprimé du dossier complet seront transmis et conservés par les DHJB.

## 8. Obligations de l'ARDH&JB :

- 8.1. Annoncer le concours dans la revue « Demeures Historiques & Jardins », et les médias ciblés.
- 8.2. Adresser un accusé réception des dossiers de candidature.
- 8.3. Organiser la remise officielle du prix.
- 8.4. Publier dans la dite revue un article sur les travaux primés, ainsi qu'une annonce sur le website et réseaux sociaux.

## 9. Obligations du lauréat.

- 9.1. Le propriétaire lauréat s'engage à accepter une ou deux visites privées de 20 à 40 personnes (max.) organisées par l'ARDH&JB. et ce pendant les 3 années suivant la remise du prix.
- 9.2. S'il ne l'était pas, le lauréat s'engage à devenir membre de l'Association
- 9.3. Le propriétaire lauréat s'engage à être présent lors de la remise du prix qui se tient à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle.

## 10. Calendrier

Le dossier de candidature doit être parvenir au Siège de l'ARDH&JB **avant le 30 mars**.

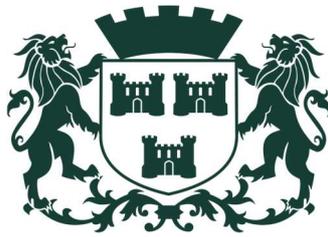
Après acceptation de la candidature, une visite sera programmée par un représentant du Jury.

Le lauréat est annoncé à l'occasion de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 17/5/2025 au château de Hex.

Bruxelles, le 19/5/2025.

Jean-Baptiste Van Ex,

Administrateur des DHJB et Président du Jury



PRIX des DEMEURES HISTORIQUES et JARDINS DE BELGIQUE,  
pour le Patrimoine  
**Avec le soutien de Delen Private Bank**

DELEN  
PRIVATE BANK

FICHE D'INSCRIPTION

○ **Nom et adresse de la propriété :**

.....  
.....  
.....

○ **Nom et adresse du propriétaire :**

.....  
..... Membre n° : .....

Tel: ..... GSM: .....

E-mail : .....

Site: .....

○ **Nom et adresse du candidat : (si différent)**

.....  
..... Membre n° : .....

Tel: ..... GSM: .....

E-mail : .....

Site: .....